

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe des Professions libérales

La crise sanitaire liée à la COVID a mis en lumière et renforcé l'importance du rôle social des métiers des services d'aide à domicile, qui sont essentiels à de nombreux titres.

Cet avis prolonge d'ailleurs la réponse du CESE à l'une des sept priorités du Haut commissariat au plan.

Garde d'enfants, aide aux familles, services de soins infirmiers à domicile ou encore aide à la personne dépendante, les métiers d'aide à domicile représentent aujourd'hui une réponse incontournable aux besoins quotidiens de millions de Français.

Cependant, l'avis présenté aujourd'hui dresse un tableau contrasté du secteur.

S'il a un fort potentiel de développement, notamment au regard de la demande en matière d'aide à domicile des personnes, le secteur peine pourtant à recruter.

Les raisons citées dans l'avis sont nombreuses : rémunérations faibles, contrats à temps partiel subi ou encore conditions de travail très difficiles.

Si nos législateurs ont pris conscience de ces difficultés dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021 adoptée la semaine dernière, la seule augmentation de 15% des salaires des aides à domicile intervenant chez les personnes âgées et en situation de handicap reste une avancée très insuffisante.

Afin d'assurer l'attractivité de ces métiers, un véritable plan est indispensable. C'est l'objectif de l'avis, qui propose une vingtaine de préconisations. Le groupe des professions libérales souhaiterait insister sur 3 d'entre elles :

- d'une part, sur celle qui préconise d'encourager toute forme collective d'organisation du travail auprès des personnes vulnérables en permettant un travail en équipe et organisé en réseau. A ce propos, le groupe des professions libérales rappelle que celui-ci repose avant tout sur une coordination optimale entre les acteurs, en particulier médicaux et médicosociaux. Des liens très forts et des échanges continus et constants sont indispensables avec les autres professionnels de santé, en particulier les infirmières libérales et les médecins généralistes qui interviennent aussi au domicile ;

- d'autre part, sur les préconisations relatives à la formation qui sont cruciales car ces métiers exigent toujours plus de compétences, de responsabilité et des qualités relationnelles exceptionnelles. L'idée de délivrance d'une carte professionnelle, à l'instar de ce qui existe pour les professions médicales et paramédicales est judicieuse ;

- enfin, notre groupe soutient la préconisation de réduction des temps partiels non choisis et rappelle à ce propos l'ineptie de la taxe sur les salaires. Cet impôt est contre-productif en termes d'emploi, particulièrement inadapté en ces temps de chômage de masse, et il pénalise l'emploi à temps plein, ce qui est un comble.

Parce que les métiers du lien à domicile sont les « métiers de la vie » et qu'ils sont essentiels à des millions de familles et de personnes en perte d'autonomie, le groupe des professions libérales remercie la rapporteure et les membres de la section pour leur travail et a voté l'avis.